

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2023 – TEMP 129**

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 20 octobre 2023 par la société CIRCET pour le compte d'Orange ;
Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de réalisation d'une tranchée pour création de réseau Telecom, qui auront lieu entre le 14 et le 28 novembre 2023 de 08 heures 00 à 17 heures 00, 31 rue Janine Vins à JUZIERS.

ARRETE :

Article 1. L'entreprise CIRCET est autorisée à occuper le domaine public, 31 rue Janine Vins à JUZIERS, entre le 14 et le 28 novembre 2023. Le stationnement sera interdit et déclaré comme gênant à proximité du chantier.

Article 2. Pendant cette période, les riverains seront informés par la société CIRCET et une signalisation sera mise en place. La traversée des piétons sera obligatoire ; la circulation sera maintenue par moitié de chaussée.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 4. Madame le maire de la commune de JUZIERS, Madame le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 10 novembre 2023.

Le Maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers